

**ALLOCUTION DE BIENVENUE DE MONSIEUR Gaoussou GUEYE**  
**DEUXIEME FORUM DE LA PECHE**  
**MBOUR 4 JUILLET 201**

Monsieur le représentant du Ministère de L'économie Maritime

Monsieur le Maire de la Commune de Mbour

Monsieur le Préfet du Département de Mbour

Madame la Directrice de l'Ankar

Monsieur le Coordonnateur du Forum Rural Mondiale(Afrique)

Monsieur le représentant de la Fondation Rurale de l'Afrique de l'Ouest (FRAO) ;

Monsieur le Président de la Coalition

Madame la Présidente de la Coalition

Mesdames et Messieurs, Chers invités.

C'est avec un grand plaisir mais également beaucoup d'humilité, que je prends la parole pour vous souhaiter la bienvenue à cette deuxième édition du forum de la pêche de Mbour, forum consacré à deux thèmes d'une brûlante actualité : la sécurité alimentaire et la pêche (cas des petits pélagiques) d'une part, la surveillance participative d'autre part.

Au nom de la Coalition des Professionnels de la Pêche Artisanale, de l'Association pour la Promotion et la Responsabilisation des Acteurs de la Pêche Artisanale à Mbour, ainsi qu'à mon nom personnel, je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation, en dépit de vos calendriers respectifs très chargés.

Au cours de cette journée, nous allons nous atteler à un exercice certes passionnant mais également difficile, eu égard aux nombreux aspects que recouvrent les concepts d'autosuffisance alimentaire, de sécurité alimentaire et de souveraineté alimentaire.

Je souhaite vivement que de nos échanges jaillissent des recommandations pertinentes, susceptibles de favoriser l'exploitation durable des ressources halieutiques dont la nature a doté de notre pays. Ces ressources halieutiques, nous avons le devoir de les exploiter en veillant à ce que la satisfaction des besoins du présent ne doit pas compromettre les possibilités pour les générations futures à satisfaire les leurs.

**Mesdames et Messieurs, chers invités**

Comme vous le savez, l'autosuffisance alimentaire a constitué le credo des années 60, dans la phase de construction des Etats-nations. La sécurité alimentaire lui a succédé lorsqu'il s'est agi de réformer et de libéraliser les économies y compris la pêche. Enfin, ces dernières années est apparu le concept de souveraineté alimentaire.

L'autosuffisance alimentaire se définit comme la possibilité de subvenir aux besoins alimentaires par sa seule et propre production. Le concept de sécurité alimentaire a évolué durant ces deux dernières décennies étant d'abord perçu comme la disponibilité d'une offre nationale suffisante en denrées alimentaires. En outre, depuis une dizaine d'années, sécurité alimentaire est définie, comme l'accès pour tous les individus, à tout moment, à une nourriture en suffisance, permettant de mener une vie saine et active. Les composantes essentielles dudit concept sont : la disponibilité physique des aliments, l'accès aux aliments, ses caractéristiques physiques et culturelles, la prise en considération des conditions futures, la non concurrence des autres besoins. Il manquait encore une dimension politique à la notion de sécurité alimentaire. Depuis le Sommet Mondial de l'alimentation de la FAO de 1996 La souveraineté alimentaire exprime « *le droit pour les peuples et leurs gouvernements de définir les politiques agricoles et alimentaires de leur choix* ».

Veillez, Mesdames et Messieurs, me permettre de rappeler qu'au Sénégal, la pêche représente 1,7% du PIB et 12,7% des recettes d'exportation en 2009, le nombre de pirogues actives est estimé à 8.376 et celui des pêcheurs actifs à 54.315 personnes. La production de l'année 2009 est de 445.456 tonnes, pour une valeur commerciale de 165 milliards FCFA. La consommation de poisson par habitant et par an est de 26 kg au niveau national et de 43 kg pour la région de Dakar. En ce qui la concerne, la production nationale de produits transformés est de 46.143 tonnes exportés à 70,8%, le reste est consommé localement. Quant à la pêche industrielle en 2009 ses captures étaient de 51.830 tonnes et les exportations de produits halieutiques estimées à 113 milliards FCFA de recettes, soit 23% des principaux produits exportés. Concernant les emplois on considère que 7% de la population totale (dont les 2/3 dans la pêche artisanale) et 17% de la population active évoluent dans le secteur de la pêche

Il s'agit donc d'un secteur très important de notre économie nationale qui fournit, à la fois, des devises, des emplois et de la nourriture (70% des protéines consommées proviennent du poisson) et 72% des mises à terre sont constituées de petits pélagiques côtiers sans lesquels, *le thiébou jeun national* ne serait pas à la portée des populations sénégalaises.

Comme indiqué à l'article 3 de la loi portant code la pêche maritime, *la gestion des ressources halieutiques est une prérogative de l'Etat. L'Etat définit, à cet effet, une politique visant à protéger, à conserver ces ressources et à prévoir leur exploitation durable de manière à préserver l'écosystème marin. L'Etat mettra en œuvre une approche de prudence dans la gestion des ressources halieutiques*.

**Mesdames, Messieurs chers invités**

Nous avons donc le devoir de veiller à ce que l'exploitation des ressources halieutiques soit effectuée de manière responsable et que la satisfaction de nos besoins du moment ne constitue pas une menace pour les générations futures à satisfaire les leurs.

A cet égard, des initiatives comme celles consistant à accorder, en violation de la loi, des autorisations de pêche à des chalutiers pélagiques étrangers, au motif que si on ne les autorise pas pêcher dans les eaux sénégalaises les petits pélagiques qui sont des espèces migratrices, celles-ci le seront au niveau des pays voisins. Il en est de même de la convention signée en juin 2010 entre la société privée chinoise Poly Handone Pelagics Fisheries, convention que les députés mauritaniens des partis d'opposition ont refusé d'adopter lorsqu'elle leur a été soumise au début de ce mois de juin 2011, suivant en cela la forte opposition des acteurs mauritaniens. De tels actes, ne doivent pas se perpétuer au risque de mettre les populations en état d'insécurité alimentaire.

C'est le lieu d'inviter les acteurs du secteur à ne plus se limiter à réagir à des initiatives de l'Etat préjudiciables à l'exercice d'une pêche durable mais plutôt à faire mieux en créant, formellement, un cadre de concertations entre artisans, industriels exportateurs, consommateurs et autres. Il s'agit de créer un organe de propositions voire d'anticipation et non une structure de revendications et de protestations.

Les acteurs que nous sommes réaffirmons aux autorités étatiques, notre disponibilité pour apporter notre modeste contribution tant pour la gestion des ressources halieutiques que pour la surveillance des zones de pêche, afin d'assurer notre sécurité alimentaire.

En Europe, les défenseurs de la nature ont, à juste raison adopté le slogan suivant : **les nations pauvres encaissent l'argent ; les riches envoient des chalutiers**. Nous ne devons pas ménager nos efforts en direction des décideurs de notre pays, afin que ce slogan perde sa pertinence. Nous le devons aux générations futures. Comme dirait Kocc Barma, le sage : *Maar takhoul naane potitt*.

Je vous remercie de votre aimable attention

Le Coordonnateur du Forum